

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150611-2015-B216-DE
Date de télétransmission : 22/06/2015
Date de réception préfecture : 22/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B216

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la mission de contrôle qualité des services de transports publics de la CPA (n° 2015M010)

Le 11 juin 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château de Cadarache (Saint-Paul-lez-Durance), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 juin 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MALLIE Richard – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil, donne pouvoir à LEGIER Michel

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 11 JUIN 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la mission de contrôle qualité des services de transports publics de la CPA (n°2015M010)
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité et la sécurité de son réseau de transports à l'égard des voyageurs des lignes communautaires, la CPA a lancé une consultation relative à l'exécution de contrôles qualités.

Les prestations qui seront réalisées concernent les services communautaires de transports publics réguliers, urbains, interurbains et scolaires. Ces contrôles sont de cinq types :

- Contrôles des titres de transports (portant sur la caisse des conducteurs),
- Contrôles « attitude commerciale » (portant sur l'accueil conducteurs),
- Contrôles « Sécurité » (portant sur la conduite et le véhicule),
- Contrôles «Qualité» (portant sur la conduite, les véhicules et le mobilier urbain),
- Réalisation d'enquêtes de satisfaction voyageurs.

A partir de ces données, la CPA sera en mesure d'initier une véritable démarche qualité (pouvant faire l'objet de bonus ou de malus) et d'améliorer sa capacité à contrôler les quelque 2000 services de transports communautaires quotidiens.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Le marché objet du présent rapport a pour objet la réalisation de contrôle qualité, et sécurité sur le réseau de transport de la CPA en vue d'améliorer les prestations de transports à l'égard des voyageurs des lignes communautaires.

Économie du marché :

La consultation n'était pas allotie et n'autorisait pas les variantes.

Les prestations seront traitées à prix unitaires et révisables, elles seront rémunérées par application des prix du Bordereau des prix aux quantités réellement exécutées. Le montant total du marché s'inscrira dans la limite des seuils minimum et maximum suivants :

Seuil minimum annuel : 150 000€ HT – seuil maximum annuel : 300 000€ HT

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une période de 12 mois, Il est reconductible 2 fois pour une période identique.

Estimation du marché :

180 000€ HT /an.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE

BOAMP

PROVENCE

et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres sont:

- **Prix des prestations - coefficient 0.60**
- **Valeur technique - coefficient 0.40**

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 Mai 2015 a décidé d'attribuer le marché n° 2015M010 à la société SERVICES PUBLICS LAB pour un montant estimatif annuel de 162 400,00 € HT soit 194 880,00 € TTC, sachant que le montant définitif du marché sera le

résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des Marchés Publics pris en ses articles 33 , 77;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 22 mai 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M010 relatif à une « mission de contrôle qualité des services des transports publics de la CPA » attribué à la société SERVICES PUBLICS LAB pour un montant estimatif annuel de 162 400,00 € HT soit 194 880,00 € TTC (sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels minimum et maximum) ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section fonctionnement du budget annexe des transports publics de la CPA Nature : 611 qui dispose des crédits suffisants. ;

2015_B216

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la mission de contrôle qualité des services de transports publics de la CPA (n° 2015M010)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



16 JUIN 2015